



Separation apres 25 ans en union libre

Par **canouille**, le **05/03/2012 à 18:14**

Bonjour, mon conjoint est parti avec une autre nous étions en union libre cela pendant 25 ans je sais que je n'ai le droit a rien mais y a t il faute si il est parti pendant une dépression suite a une prise de cannabis pendant très longtemps il a arrêté nous avons deux enfants et une maison que nous n'avons pas fini de payer il est avec une personne qui a déjà brisé 4 couples dans l'année ou ils se sont rencontrés (elle est venue le chercher a la maison) elle veut a tout pris faire vendre la maison pour s'acheter son appartement je ne sais pas quoi faire il viennent de prendre un appartement en location. Avec les enfants nous voudrions rester dans la maison mais il s'y oppose il vient jamais les voir

Par **Marion2**, le **05/03/2012 à 19:29**

Bonjour, Ce n'est pas votre conjoint. Il peut partir vivre avec qui il veut. Il y a simplement faute s'il ne verse rien pour les enfants. Il faut rapidement que vous saisissiez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend la résidence des enfants (donc la vôtre). Un avocat n'est pas obligatoire. Si vous en souhaitez un, vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle partielle ou totale, selon vos revenus. Le JAF statuera sur la garde des enfants, le montant d'une pension alimentaire, un éventuel droit de visite et d'hébergement. Vous pourrez demander à rester vivre dans la maison avec vos enfants. Retirez un formulaire d'aide juridictionnelle au greffe du Tribunal de Grande Instance, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ. Bon courage.